



ALIMENT TERRE



© Film Nouhadibou: les poissons ne font pas l'amitié de François Reinhardt

FICHE THEMATIQUE

LA PÊCHE

Mise à jour : Août 2018

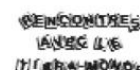
AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ILS COORDONNENT ALIMENTERRE SUR LES TERRITOIRES :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

SOMMAIRE

RESUME	4
ETATS DES LIEUX ET ENJEUX	4
L'expansion halieutique du 20ème siècle	4
Face à la crise des ressources, des réponses internationales parfois contestées	7
QUELS ALTERNATIVES POUR LA PÊCHE ?	10
Quels choix de consommation ?	10
Recommandations pour une pêche véritablement durable	10
Les bienfaits de la pêche artisanale	10
La reconnaissance des droits des communautés pour une gestion durable.	11
ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	12

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité est un enjeu partagé ici et dans le monde alors que le système alimentaire, de plus en plus mondialisé, ne répond pas aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de soutenir la souveraineté alimentaire où priment l'agroécologie et le consommer local. L'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires du local au global est primordiale afin qu'ils contribuent à la construction de systèmes alimentaires durables et solidaire et au droit à l'alimentation.

Le CFSI propose sur sa plateforme Web alimenterre.org des outils pédagogiques à destination des acteurs du monde de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation qui partagent les messages et valeurs portés par le CFSI. Un kit de 15 fiches thématiques, régulièrement actualisées est proposé : les principaux enjeux sur le sujet ; les leviers pour faire changer les choses ; des conseils pour préparer le débat ; des idées de jeux et d'animation en fonction du public visé ; une bibliographie pour aller plus loin.

Ces fiches permettent d'organiser un évènement du 15 octobre au 30 novembre dans le cadre du Festival **ALIMENTERRE**, mais aussi toute l'année. Si vous souhaitez être accompagnés dans l'organisation de votre évènement de sensibilisation, n'hésitez pas à contacter le pôle **ALIMENTERRE** présent sur votre territoire.

www.alimenterre.org

RESUMÉ

La pêche est une activité aussi ancienne que l'humanité. Cette activité de capture, de collecte de ressources vivantes est souvent reléguée au second plan comme une activité connexe à l'agriculture. De manière générale dans les débats publics les enjeux sont souvent méconnus, son rôle est souvent sous-estimé dans les stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Pour Olivier De Schutter, ex rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, la **pêche revêt une importance cruciale pour le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire** (2012). L'ODD¹14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), est d'ailleurs un objectif pour 2030.

D'après la FAO, près de 56,6 millions de personnes dans le monde vivent des activités de pêche primaire et d'aquaculture. Des chiffres probablement sous évalués et à revoir à la hausse si l'on considère les activités en amont et en aval de la filière (transformation, commercialisation, fabrication de matériels, etc.). Outre des revenus, la pêche fournit un apport nutritionnel essentiel (protéines, gras, nutriments) pour des centaines de millions de personnes dans le monde.

La pêche constitue un enjeu alimentaire à la croisée d'importants enjeux géostratégiques. Entre 1976 et 2014, les quantités de poissons exportés sur le marché international ont plus que triplé passant d'environ 20 millions à 60 millions de tonnes. Une industrie très lucrative qui s'accompagne de coûts environnementaux et sociaux avec notamment des conséquences dramatiques pour les communautés de pêcheurs artisans au Sud qui dépendent des ressources halieutiques pour leur subsistance.

ETATS DES LIEUX ET ENJEUX

L'expansion halieutique du 20ème siècle

La consommation mondiale de poisson a connu une hausse spectaculaire dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle avec une croissance moyenne de plus de 3 % par an. A la fois en raison de la consommation humaine directe et d'autres utilisations industrielles (farine, huile), la production est passée de 4,5 millions de tonnes au début du 20^{ème} siècle à environ 167 millions aujourd'hui dont près de 93,4 millions issues de la seule pêche de capture² (FAO 2016).

L'industrialisation des mers

Cette expansion halieutique a été possible grâce à deux évolutions majeures et à leur imbrication. Premièrement, **le développement des infrastructures de transport** (maritime, ferroviaire et routière) ainsi que l'amélioration des procédés de conservation (chambre froide) qui ont conjointement pu rendre les produits de la mer accessibles tout en

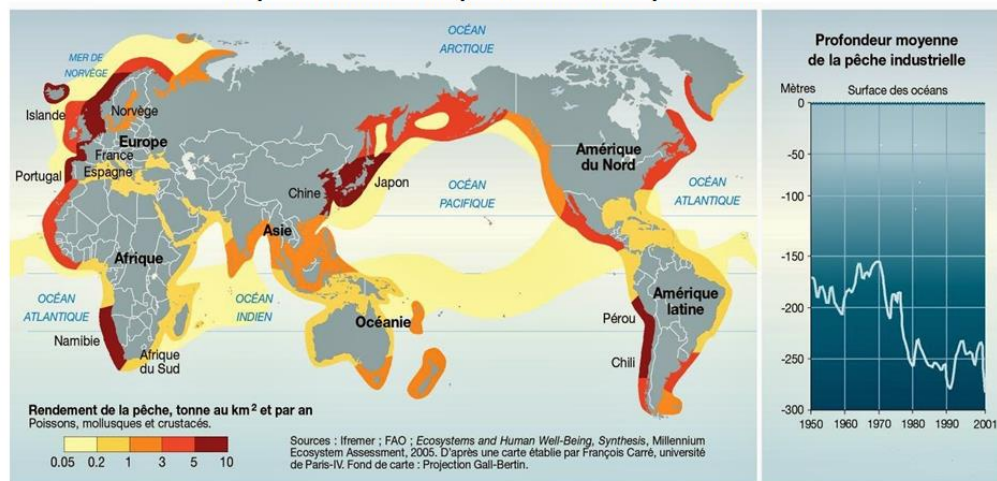
¹ Les Objectifs de développement durable (ODD) donnent la marche à suivre pour un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux actuels, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

² La pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Source : GreenFacts.

préservant leur qualité. **L'essor des classes moyennes urbaines**, la hausse des niveaux de vie ont contribué à leur tour à dynamiser la production et les échanges. A partir des années 1980, la **multiplication des accords de libre-échange** et des accords de pêche accélère l'intégration des marchés internationaux, levant les barrières douanières import-export.

La seconde évolution est relative à **l'innovation technique apportée aux bateaux** (navires usines), outils et procédés de pêche spécifiques (pêche en eaux profondes), nouvelles technologies (repérage des bancs par sonar, GPS, satellite) qui ont permis l'industrialisation de la filière. Les limites physiques et temporelles ont ainsi été dépassées. Le chalutage profond impacte fortement la faune et la flore aquatique (éponges, coraux, holothuries, anémones...) qui jouent un rôle crucial dans l'écosystème marin³. Le développement de la surpêche, à savoir l'exploitation de stocks de poissons au-delà de la capacité de renouvellement des ressources, a aussi généré des coûts d'exploitations croissants mettant en faillite les plus petites entreprises de pêche (les moins capitalisées). Les conditions de travail sont devenues de plus en plus intensives (allongement de la durée des sorties en mer, accélération du rythme de travail en mer et sur terre). Cette situation a profité aux plus gros acteurs du secteur, capables de faire face à la concurrence mondiale.

La productivité de la pêche à l'échelle planétaire



Apparition de nouvelles puissances et délocalisation au Sud

A partir des années 1960-1970, les stocks en Méditerranée et en Atlantique Nord sont devenus moins accessibles (érosion des stocks et introduction de quotas de pêche). Les flottes européennes –française, espagnole, scandinave principalement- premières puissances avec le Japon, l'URSS et les Etats Unis, ont délocalisé leur zones de pêche plus au Sud, avec notamment l'exploitation des eaux poissonneuses du plateau continental ouest-africain, puis la façade Est du continent. Vient ensuite l'exploitation de l'Océan indien, du golfe d'Aden à l'Antarctique⁴. De façon simultanée les flottes américaines et russes se sont portées sur le Pacifique Sud rejointes plus tard par les puissances asiatiques (chinoise et coréenne).

Face à cette ruée vers les mers du Sud, les Etats riverains élargissent leurs eaux territoriales ce qui conduit à un rétrécissement important des espaces de la Convention des Nations Unies sur le droit à la mer. Cette convention⁵ avait pour vocation de régler les

³ <http://www.bloomassociation.org/une-nouvelle-etude-revele-un-probleme-majeur-sur-les-declarations-de-captures-de-poissons-profonds/>

⁴ Mora J.-S. (2012), « Ravage de la pêche industrielle en Afrique », Monde diplomatique, novembre, pp. 4-5

⁵ adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 novembre 1973.

conflits maritimes produits par la mondialisation halieutique⁶. Les Etats côtiers ont eu dès lors la main sur la gestion des pêcheries, l'octroi de concession ou de quotas de pêche. L'arrivée des zones économiques exclusives (ZEE) a obligé des pays européens, l'URSS et plus tard la Chine à négocier des accords de pêche avec les pays riverains. La faiblesse des organes étatiques des pays riverains et le manque de reconnaissance de l'importance des activités de pêche artisanale locale, ouvrent la porte aux abus.

La pêche africaine artisanale, menacée par la compétition avec les chalutiers industriels étrangers notamment européens, va se mobiliser grâce à l'appui d'organisations européennes pour améliorer les accords avec l'Union Européenne. En raison de la corruption dans de nombreux pays, les revenus tirés de l'octroi de concessions et quotas de pêche, tels que les quotas individuels transférables (QIT), sont souvent rapatriés vers d'autres pays ou accaparés par une élite politique peu concernée par l'amélioration du sort des populations et peu investie dans la lutte contre la surpêche ou la pêche illégale.

Une poignée de pays du Sud vont faire le choix de vendre leurs droits d'accès aux flottes étrangères. Plusieurs pays en développement et émergents entrent à leur tour dans la ronde des puissances halieutiques. Parmi eux, le Vietnam, l'Indonésie, l'Inde, la Thaïlande, les Philippines, le Maroc, l'Egypte et bien sûr la Chine qui est devenue le 1^{er} producteur et le 1^{er} exportateur de produits issus de l'aquaculture et de la pêche de capture (FAO, 2016). L'arrivée de ces nouveaux acteurs a déplacé la frontière halieutique vers les zones poissonneuses les moins exploitées tout en accentuant la pression sur les stocks mondiaux existants.

Mondialisation de la pêche : un gouffre d'inégalités

Ce processus de redistribution des cartes au niveau de la production, dans un contexte de concurrence, de libéralisation des échanges et de concurrence exacerbée, n'a pas profité de la même manière à tous les pays du Sud et encore moins aux pêcheurs artisanaux.

Cette course à la rentabilité, qui génère une pression accrue sur les stocks et sur les travailleurs de la pêche, a vu naître une **multiplication des conflits** autour de l'exploitation, de la gestion et de la distribution des ressources halieutiques. On observe l'exacerbation « des inégalités territoriales, tant à différents maillons de la filière (de l'amont vers l'aval) qu'à divers échelles (du local au global) »⁷. Entre 1976 et 2014, la part des pays en développement dans le commerce mondial de poisson est passée de 37 % à 54 % dans les exportations mondiale, soit 60 % du volume de poissons commercialisés. Selon la FAO, en 2014 à peine 10 pays étaient responsables de 60 % des prises. Cette dernière décennie, la grande partie de la hausse de la production a été assurée par la Chine (plus de 14 millions de tonnes en 2014).

La consommation de poissons est évaluée à 20 kg en moyenne par an et par personne. Celle-ci masque les énormes disparités de la consommation entre les pays pauvres et les pays industrialisés. La consommation de produits halieutiques⁸ des pays industrialisés atteint presque le double de celle des pays en développement et est plus de trois fois supérieure à celle des pays à faibles revenus et à déficit vivrier (FAO, 2016).

Cette asymétrie a **renforcé les phénomènes de concentration en aval de la filière pêche et accéléré l'accaparement des ressources** par les compagnies transnationales états-uniennes, européennes et japonaises, responsables à elles seules des trois quart des

⁶ Le droit international s'est vu modifié autour de trois concepts : la notion de mer territoriale (12 milles nautiques au lieu de 3), celle de zones contiguës (24 milles) et celle de zones économiques exclusives (ZEE) jusqu'à 200 milles nautiques, c'est-à-dire, des espaces dans lesquels l'Etat riverain n'exerce que des droits de nature économique.

⁷ Le Roux, S. et J. Noel, 2007, Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques, Écologie & Politique, n°34, p.69-82.

⁸ En moyenne par an et par personne.

importations de produits halieutiques mondiaux. Dans les pays du Sud des millions de pêcheurs artisanaux ont vu le volume de leurs prises décroître. En outre, ils sont victimes des rejets polluants industriels au large des côtes, conduisant à la raréfaction de certaines espèces.

Face à la crise des ressources, des réponses internationales parfois contestées

Depuis la quasi disparition de la morue du Nord de l'Atlantique-Nord dans les années 1950-1960, la question de la surpêche et de l'effondrement des stocks, s'invite fréquemment dans les débats internationaux. Année après année institutions internationales, agences scientifiques et ONG alertent sur la crise de la ressource halieutique, prédisant des extinctions massives d'ici à 2048.

Face aux externalités économiques, sociales et environnementales liées à l'activité, les institutions et gouvernements, rejoints par des acteurs du secteur privé y compris d'horizon externe à la pêche, ont multiplié les sommets, rencontres et plans d'action en vue de lutter contre la surpêche et l'effondrement des stocks. Plusieurs stratégies se dessinent pour pallier la crise et assurer la pérennité des approvisionnements.

La légitimation de la privatisation

Pour comprendre le fondement des stratégies actuelles de privatisation en matière de crise des ressources, il faut retourner dans le corpus d'économistes néoclassiques. Ces derniers pointent du doigt les problèmes d'absence de droits de propriété. En la matière, Garret Hardin publie en 1968 un article sur la « tragédie des communs ». Dans cet article, il indique que la surexploitation naturelle limitée (renouvelable dans le cas du poisson), est la conséquence directe de l'accès illimité et sans entrave à cette même ressource. Du fait de son caractère de bien commun, les utilisateurs négligeraient les coûts liés à son exploitation.

Deux options existent pour limiter l'accès aux océans et à ses ressources. La première consiste à **nationaliser** (extension des souverainetés et des droits territoriaux). La seconde est **d'introduire de nouveaux droits de propriété**⁹.

« *La tragédie des communs* » (Hardin, 1968) a inspiré la plupart des décisions et politiques publiques de lutte contre la surpêche. Elle justifia l'élargissement des eaux territoriales dans un premier temps, puis dans les années 1980-1990, légitima la cession par les Etats de leurs droits de propriété au secteur privé, ouvrant la porte à la privatisation des milieux naturels et des ressources aquatiques¹⁰.

Conservation, valorisation et labélisation

A partir des années 1970, un important courant conservateur émerge, initié par des scientifiques de grandes ONG et des fondations internationales (WWF, Conservation Internationale, Union internationale pour la conservation de la nature UIUN). Grâce à leurs actions de terrain et de lobbying auprès des institutions internationales dans un contexte international de crise économique, de nombreux projets de conservation se développent à cette période.

De nouvelles Aires marines protégées (AMP) ainsi que des zones « d'intérêts écologiques, touristiques ou halieutiques majeurs » sont créées pour répondre aux engagements

⁹ Mansfield B. (2004), « Neoliberalism in the oceans: "rationalization", property rights, and the commons question », *Geoforum*, 35, pp. 313-326.

internationaux en la matière. D'après le WWF en 2015 près de 3,4 % des océans étaient officiellement protégés, loin des objectifs visés (à savoir la conservation de 10 % des aires marines en 2020). La création de nouvelles zones de protection marines et côtières répond à l'un des défis du Partenariat mondial pour les Océans (PMO), lancé à l'initiative de la Banque mondiale et appuyé par une coalition hétéroclite d'acteurs¹¹. Présenté en 2015 par *The Economist* comme le nouveau plan international pour la prise en charge et la gestion des océans et des pêches, le PMO se donne comme triple objectifs : l'accroissement de la production des pêches et de l'aquaculture dites « durables » pour atteindre la sécurité alimentaire sans entraver le renouvellement de la ressource ; la préservation de la biodiversité des habitats côtiers et océaniques d'intérêt majeur ; la réduction des pollutions et la lutte contre le réchauffement climatique.

Malgré ces objectifs louables, les solutions mises en œuvre sont orientées surtout par le marché et encouragent vivement la promotion de partenariats public-privé, les réformes de pêche basées sur les droits d'accès, le développement de nouvelles industries maritimes ainsi que la valorisation financière des services écosystémiques¹² rendus par les océans. Le crédo de ces orientations correspond à celui de « l'économie bleu ».

Selon l'initiateur de ce concept, Gunter Pauli, l'économie bleue « consiste à s'assurer qu'un écosystème maintient ses règles évolutives afin que tous puissent bénéficier des flux infinis de la Nature en matière de créativité, adaptabilité et abondance ». En d'autres termes, il s'agit d'une version aquatique de « l'économie verte » qui articulerait objectifs de croissance économique et impératifs environnementaux.¹³



La question de la gestion de la ressource halieutique passe également par la labélisation. Les labels, tels que le MSC (Marine Stewardship Council) ou le label d'aquaculture "durable" ASC (Aquaculture Stewardship Council), sont présentés comme une solution à la surpêche illégale. La production halieutique labélisée a été multipliée par 4 entre 2003 et 2015 et représente aujourd'hui 14 % du marché. Toutefois, ces labels sont parfois critiqués car attribués par des entreprises privées en association avec des grandes entreprises du secteur. Pour ces dernières, c'est avant tout une opportunité pour conserver, voire développer, le marché des consommateurs sensibilisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

L'aquaculture une solution ?

Les acteurs internationaux du secteur privilégient l'aquaculture pour assurer l'approvisionnement des marchés internationaux tout en préservant les stocks sauvages. A partir des années 1980, l'aquaculture est promue comme une opportunité économique permettant de lutter contre la pauvreté, ce secteur connaît une expansion continue depuis plusieurs décennies.

¹¹ Acteurs publics et privés, de gouvernements nationaux (Norvège, Nouvelle- Zélande, Corée du Sud, etc.), d'agences d'aides au développement (USAID, DFID, NORAD), de fondations philanthropiques, de grandes ONG environnementales, d'organismes de certification privé et de fédérations de producteurs (Marine Stewardship Council, Global Aquaculture alliance, World Ocean Council), de centres de recherche et d'expertise.

¹² « La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la Nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement » (source : UVED).

¹³ Alternatives Sud (2013). « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », Cetri-Syllepse, vol 20-1.

Toutefois l'aquaculture présente certaines limites¹⁴. Le développement d'activités aquacoles s'accompagne nécessairement d'une hausse de la demande en farine de poisson pour nourrir les saumons, bars et autres dorades. Pour répondre à cette demande, la pêche minotière¹⁵ s'est intensifiée. Il s'agit d'une pêche qui cible les petits poissons "pélagiques"¹⁶ (dits « poissons fourrages ») situés en bas de la chaîne alimentaire, dans le but de les transformer en farine et en huile pour alimenter les poissons d'élevage. D'après les chiffres disponibles, on estime qu'environ 57 % de la production mondiale de farine de poisson approvisionnent le secteur de l'aquaculture. Certains stocks, jugés moins nobles, (hareng, sardine, anchois du Pérou), sont surexploités. Or 90 % des captures réduites en farine sont des poissons parfaitement comestibles. Ils constituent d'ailleurs une composante déterminante de l'alimentation des pays côtiers en développement et sont indispensables à la sécurité alimentaire des populations locales. Leur prélèvement en grande quantité impacte de façon dramatique le bon fonctionnement des écosystèmes et les populations littorales. De surcroît, les activités aquacoles se sont développées au détriment des communautés littorales et pêcheurs artisans d'Amérique Centrale et du Sud, de Chine, d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Le discours selon lequel l'aquaculture répondrait à la sécurité alimentaire au niveau local relève d'une idée reçue puisque l'essentiel de la production est exportée¹⁷. Le MSC (Marine Stewardship Council) prétend certifier actuellement 7 % de la pêche minotière mondiale, ce qui permet de certifier "responsable" une large part de l'aquaculture pourtant non durable et vorace en poissons sauvages.

Vers une dynamique d'accaparement des mers ?¹⁸

Selon Alain le Sann¹⁹, président du collectif « Pêche et développement », la théorie de la tragédie des communs n'est pas satisfaisante, il s'agit en réalité de « la tragédie des espaces en libre accès ». Il ne s'agit pas de nier la surpêche et ses conséquences dramatiques mais au lieu de se cacher derrière son prétendu « caractère universel », saisir une réalité plus complexe. Une réalité selon laquelle, la détérioration de certains stocks se rapporte plus à des espèces, des contextes et acteurs spécifiques.

Selon Alain le Sann, la médiatisation de l'épuisement des ressources marines et la surpêche sert à justifier le mouvement de privatisation, légitimant l'accaparement. La privatisation des mers et océans nie l'existence d'une pluralité de systèmes traditionnels collectifs de gestion des ressources halieutiques. L'accaparement des mers et des océans correspond à un processus de saisie des ressources océaniques et halieutiques de la planète, notamment la pêche marine, côtière et continentale.

Ce processus se concrétise par le biais de lois, politiques et pratiques qui (re)définissent et (ré)attribuent l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources halieutiques au détriment des pêcheurs artisanaux et de leurs communautés²⁰. Il renforce le contrôle étroit des circuits d'approvisionnement et la monopolisation des marchés prometteurs « certifiés ».

En Afrique du Sud, par exemple, la Politique de Quotas Individuels Transférables (QIT) de 2005 a entraîné l'exclusion de 90 % des 50 000 pêcheurs artisanaux du pays²¹. Dans tous

¹⁴ Mora J.-S. (2012), « Fausse solution de l'aquaculture », Monde diplomatique, novembre, article inédit.

¹⁵ <http://www.bloomassociation.org/wp-content/uploads/2017/02/Pe%CC%82che-minotie%CC%80re-grand-public.pdf>

¹⁶ Les poissons qui vivent dans la colonne d'eau.

¹⁷ De Schutter O. (2012), « La Pêche et le Droit à l'Alimentation », Rapport présenté à la 67e Assemblée générale de l'ONU [A/66/262].

¹⁸ Programme Justice Agraire du Transnational Institute (TNI), Masifundise Development Trust et Afrika Kontakt (2014) L'accaparement mondial des mers, un livret : http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf

¹⁹ Le Sann A. (2014), « La dernière frontière : accaparement des mers », Mouvements, 25 novembre.

²⁰ (Source: ONG bloom)

²¹ Isaacs, M. (2011) 'Individual transferable quotas, poverty alleviation and challenges for small-country fisheries policy in South Africa', MAST 10(2): 63-84.

les pays où cette réforme a été appliquée, les droits de pêche se sont concentrés dans les mains de quelques grands acteurs, reléguant les autres en « locataires ».

QUELS ALTERNATIVES POUR LA PÊCHE ?

Quels choix de consommation ?

- L'idéal est de réduire notre consommation de protéines animales déjà trop excessive. Cette dernière n'est soutenable ni pour la santé, ni pour la planète. Et plus particulièrement les poissons carnivores d'élevage (saumon, bar, cabillaud).
- Se renseigner sur les poissons à éviter en raison de l'épuisement de certains stocks ou des conditions d'élevage ou de prélèvement non réglementaires. Notamment le guide du WWF sur [« l'Océan dans votre assiette »](#) ou [« Principes et recommandations pour un approvisionnement durable en poisson »](#) de l'association Bloom.
- Privilégier les labels de qualité et de certification quand vous consommez, mais garder à l'esprit toutefois que le "Label rouge" ne garantit absolument pas l'absence de farine de poisson dans l'alimentation des truites, saumons etc.

Recommandations pour une pêche véritablement durable²²

- Interdire la certification « pêche durable » pour la pêche minotière.
- Mettre en œuvre des solutions circulaires telles que la culture d'insectes pour nourrir les poissons d'élevage. Cela permettrait une meilleure gestion de la production de protéines et des déchets générés.
- L'Union européenne, à travers La Politique commune de la pêche (PCP) européenne doit montrer l'exemple en refusant de réduire du poisson sauvage en aliment d'animaux d'élevage. Une loi interdisant l'utilisation de farine de poisson devrait être promulguée.

Les bienfaits de la pêche artisanale

La pêche artisanale dispose d'importants atouts pour tendre vers une réduction de la pauvreté et du renforcement de la sécurité alimentaire en termes d'utilisation durable des ressources et de préservation des écosystèmes marins et côtiers. La pêche artisanale est une pêche de petite échelle qui rassemble l'ensemble des activités exercées par des hommes et des femmes tout au long de la filière – avant, pendant et après capture – et qui joue un rôle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales.

La pêche artisanale ferait vivre entre 120 et 185 millions de personnes dans le monde, dont 50 % de femmes actives à tous les niveaux de la filière artisanale. Le poisson prélevé représente pour ces populations un apport alimentaire et une source de protéine directe, sans oublier la contribution de la pêche artisanale au développement local, au maintien et à la structuration du tissu social. Beaucoup de ces pêches sont multi-spécifiques, leurs rejets sont proches de zéro, alors qu'ils atteignent entre 8 et 10 millions de tonnes pour les pêches industrielles.

La FAO estime elle-même qu'un « système de gestion communautaire qui protège les droits d'accès de petits pêcheurs défavorisés est probablement la meilleure mesure en faveur des pauvres dans de nombreuses pêcheries artisanales », dès lors que ce type de régime

²² D'après des recommandations de l'ONG Bloom pour la protection des océans et espèces marines et des emplois durables de la pêche artisanale.

« favorise l'accès aux ressources et aux zones côtières à un groupe d'individus bien déterminés [...] qui fonctionne sur des connaissances écologiques assez intimes, détaillées et fonctionnelles des écosystèmes qu'il exploite » (Noël et Le Sauce, 2014)²³.

Le programme de pêche durable de la Province de Santa Fe, issu du programme du Ministère de la Production de la Province de Santa Fe lancé en 2012, appuie le développement de la pêche durable des poissons de rivière « pacu ». L'un des volets de ce programme vise la transmission de techniques et de matériel aux pêcheurs traditionnels, marqués par une forte informalité, qui souhaitent développer leur activité.²⁴

La reconnaissance des droits des communautés pour une gestion durable.

Vingt ans après son adoption le code de conduite pour une pêche durable demeure un cadre international de référence communément accepté en matière de gestion durable des ressources halieutiques. Loin d'être suffisant, la reconnaissance des droits des communautés artisanales de pêche est aujourd'hui la condition de leur survie et de leur développement. Une étape indispensable vers une gestion plus durable des écosystèmes et ressources halieutiques.

Le modèle axé sur la justice sociale basée sur les droits humains pour l'accès des pêcheurs artisanaux et de leurs communautés aux ressources marines et halieutiques s'inscrit d'ores et déjà dans deux ensembles de Directives de la FAO – les Directives sur la gouvernance foncière et les Directives sur la gouvernance des pêches. Approuvées en 2014, les Directives d'application volontaire visent à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Ces Directives représentent un outil utile et favorable aux plus pauvres pour répondre aux questions relatives à la répartition des droits, des ressources en fonction de leur finalité et des responsabilités dans la gouvernance des pêches.

Ces deux Directives découlent des luttes menées par les peuples et sont précieuses pour les mouvements de pêche artisanale ainsi que leurs alliés pour endiguer le processus d'accaparement des mers.



Pêche artisanale durable au Sénégal. Source : Journal de l'économie sénégalaise lejecos.com

²³ Noël J., Le Sauce D. (2014), « Les pêches artisanales au cœur des systèmes halio-alimentaires durables », Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 14, mai, pp.1-20.

²⁴ <http://www.resolis.org/upload/fiche/pdf/VD18021163-le-programme-de-peche-durable-de-la-province-de-santa-fe-20180209-185735.pdf>

ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Ci-après vous trouverez une sélection de proposition d'outils d'animation, films et bibliographie pour préparer vos événements. N'hésitez pas à contacter le Pôle ALIMENTERRE de votre région pour vous faire accompagner.

Questions d'entrée dans le débat

Quels sont les principaux problèmes actuels de la pêche mondiale ? En quoi l'accaparement des mers est dangereux pour la pêche artisanale ?

Exemples d'outils d'animation

Lafi Bala (2010). Le jeu de la pêche. En ligne : <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-peche>

Fiche film- Nouadhibou : les poissons ne font pas l'amitié. En ligne : http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/636_alimenterre-2013_fiche-pedagogique_nouadhibou_vf.pdf

Filmographie

Kader Séné (2012). *Sunugal, halte au pillage de la mer*. En ligne : <http://www.alimenterre.org/film/sunugal-halte-pillage-mer>

François REINHARDT (2011), *Film-Nouadhibou : les poissons ne font pas l'amitié*, HikariFilms et Arte GEIE production. Sélection Festival ALIMENTERRE 2013. En ligne : <http://www.alimenterre.org/film/nouadhibou-poissons-font-lamitie-0>

Valérie Valette (2012), *Film- Fleurs du futur : agua boa*. URL: <https://www.youtube.com/watch?v=JBu0ptzUkyg&feature=youtu.be>

Jean-Pierre Canet (2010). *Global Sushi, demain nos enfants mangeront des méduses*, Capa pour Canal+. <http://www.alimenterre.org/film/global-sushi-demain-enfants-mangeront-meduses>

Bibliographie

Alternatives Sud (2013). « *Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ?* », Cetri-Syllepse, vol 20-1.

De Schutter O. (2012), « *La Pêche et le Droit à l'Alimentation* », Rapport présenté à la 67e Assemblée générale de l'ONU [A/66/262].

Gouverneur Cédric « *Dans les eaux troubles de l'aquaculture. Saumon, du mets de luxe au fléau écologique* », *Le Monde Diplomatique*, Septembre 2018, p.14-15. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GOUVERNEUR/59055>

FAO, (2016). « *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous* », Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5555f.pdf>

Laurent Delcourt, (2017). « *Enjeux et devenir de la pêche entre terre et mer, quel avenir pour la pêche ?* », *Revue Alternatives Sud*, Centre tricontinental (CETRI), en ligne : <https://www.cetri.be/Enjeux-et-devenir-de-la-peche>

Mora J.-S. « *Fausse solution de l'aquaculture* », Le Monde diplomatique, novembre 2012, article inédit.

Programme Justice Agraire (TNI) et Masifundise et Afrika Kontakt, (2014). « *L'accaparement mondial des mers* », URL : http://worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

